

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE TENDOUCK
COMMUNE DE MLOMP**

RAPPORT DIAGNOSTIC COMMUNE DE MLOMP



Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	4
2.1 Étapes clés	4
2.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage.....	4
2.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic	5
2.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone	5
2.1.4 Réunion de validation sociale/communale.....	6
III. RESULTATS	6
3.1 Présentation de la commune	6
3.1.1 Localisation de la commune.....	6
3.1.2 Les potentialités de la commune.....	7
3.1.3.1 Agriculture.....	7
3.1.3.2 Les facteurs de production Le matériel agricole.....	7
3.1.3.3 Les intrants agricoles	8
3.1.3.4 Elevage.....	8
3.1.3.5 Agroforesterie	10
3.1.3.6 Pêche.....	10
3.1.7 Commerce.....	12
3.1.3.8 Transport.....	12
3.2 Dynamique organisationnelle	13
3.2.1 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)	13
3.2.2 Les Groupements d'Intérêts Économiques.....	14
3.2.3 Les Associations Religieuses.....	14
3.2.4 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC).....	15

3.3 Les partenaires d'appui au développement..... 15

3.4 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées 16

3.5 Règles de Gestion définies..... 17

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal qui a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production à travers une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles de la Région de Ziguinchor.

En ce sens, ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement rural décentralisé qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s'intègre parfaitement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Gouvernement qui vise à accroître les revenus des populations et à renforcer le capital humain pour une meilleure valorisation de nos ressources.

Le projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d'améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles au profit de 373 personnes à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Ainsi, durant cette phase d'intervention, un accent particulier est mis sur les activités que sont :

- A1 : Le renforcement des capacités des producteurs via la tenue de sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles et agro écologiques,
- A2 : La protection et la gestion des ressources forestières au niveau des 4 communes par la mise en place de convention locale et plan stratégique,
- A3 : L'amélioration des systèmes de production par la mise en place au niveau de 4 GPF des périmètres agricoles communautaires.

Inscrit sur le deuxième axe du projet, ce cadre va nous permettre d'élaborer des séries de conventions locales au niveau des communes de Niamone, Sindian, Mangagoulack et Mlomp dans la région de Ziguinchor pour une meilleure gestion des ressources forestières et des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les Méthodes Accélérées de Recherche Participative ont été adoptées pour une meilleure implication des Acteurs locaux des différentes Collectivités Territoriales ciblées par le projet.

2.1 Étapes clés

2.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage

Cette étape est importante et constitue un préalable pour une meilleure compréhension de la mission, les rôles et responsabilités de tous les Acteurs impliqués dans le processus. Elle est tenue

à la date du 14/04/2023 à la Mairie de Mlomp avec la présence du Maire, du Responsable de la Commission Environnement, le représentant des services des Eaux et Forêts, de l'élevage, des 2 Animateurs de Zone, des représentants des femmes, des représentants des jeunes, des Chefs de village et coutumiers.

La session a été bouclée par la mise en place du Comité de Pilotage constitué de 2 équipes à la tête desquelles se trouve un Animateur de zone en guise de Chef d'équipe. Les représentants des services techniques, ainsi que l'ANCAR sont chargés d'appuyer les différentes équipes dans leur zone respective. Quant au Consultant, il est chargé avec son Assistant de superviser les différentes activités dans les zones.

2.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic

Cette formation est réalisée le 19/04/2023 à Ziguinchor et a regroupé les Animateurs de Zone Chefs d'équipe et les CAR chargés de piloter les collectes de données au niveau de leur zone respective. Une importance particulière a été accordée sur les principes de Diagnostic Participatif qui impliquent la participation de tous les porteurs d'informations. En effet la collecte devra se faire en 2 grandes étapes qui sont :

- La collecte des données secondaires : C'est une étape qui permet d'exploiter tous les documents produits sur la commune notamment le PDC. Les principales informations recherchées sont : les potentialités socio-économiques, ressources forestières, dynamique organisationnelle, contraintes majeures liées à l'exploitation de ces ressources et les solutions préconisées pour une gestion durable de ces ressources.
- Après cette étape, il s'en est suivi les focus group avec comme principales cibles les porteurs d'informations : le groupe des jeunes, des femmes, des Chefs de Village et des Chefs coutumiers.

Les outils utilisés sont la carte des ressources pour avoir un aperçu sur la répartition des ressources dans la zone, le diagramme de venn sur la dynamique organisationnelle, le diagramme de flux pour évaluer les types d'échanges entre les différentes zones, la grille des contraintes soulevées, les solutions préconisées, les ébauches de règles consensuelles pour une gestion durable des ressources forestières.

Une fois toutes ces informations collectées, il est procédé à une synthèse des informations à l'échelle zone avant de procéder à la restitution et à la validation.

L'atelier a permis de connaître et de partager tous les outils à utiliser ainsi que les méthodes de collecte avec un guide d'entretien qui a été imprimé et remis aux Chefs d'équipe.

2.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone

Ces activités ont été réalisées simultanément au niveau de toutes les zones entre le 25 et le 26 Avril 2023. Le 25 Avril a été réservé à la collecte de données secondaires et le 26 Avril, tous les Acteurs se sont retrouvés en zone pour collecter, faire la synthèse et restituer les informations avec l'appui des CAR et Services Techniques sous la supervision du Consultant.

2.1.4 Réunion de validation sociale/communale

Elle a eu lieu à Mlomp le 3 Mai 2023 dans la salle de délibération de la Mairie. Elle représente l'ultime étape où toutes les informations collectées en zones sont synthétisées et restituées à la communauté sous l'égide du Maire. Toutes les informations présentées sont discutées avant de procéder à leur validation.



Figure 1 Atelier de validation social commune de Mlomp

III. RESULTATS

3.1 Présentation de la commune

3.1.1 Localisation de la commune

La Commune de Mlomp est composée de deux Villages : Mlomp et Ediamath. Elle est limitée :

- Au Nord par la Commune de Kartiack ;
- A l'Est par les Communes de Diégoune et Mangagoulack ;
- A l'Ouest par le marigot de Diouloulou ;
- Au Sud par le fleuve Casamance.



Figure 2 Carte de la commune de Mlomp

Les ressources forestières

La végétation de cette Commune est de type sub-guinéen. Elle est caractérisée par une steppe comprenant toutes les strates. Les principales formations végétales rencontrées sont : le fromager, l'Acacia magium, le Carapa procera, les baobabs, le caïlcédrat, le Parinari macrophyla, le Detarium senegalensis, le tamarinier, le Parkia biglobosa, le Leucaena locefalata, l'Albisia adiantifolia, etc.



Figure 3 Carte des ressources forestières de la commune

3.1.2 Les potentialités de la commune

3.1.3.1 Agriculture

La principale activité socioéconomique de la commune est l'agriculture. La quasi-totalité des actifs sont des agriculteurs engagés sur les systèmes de production pluviale avec le riz, le maïs, le mil pour les cultures vivrières et l'arachide pour la culture de rente.

Mais de nos jours, avec les dégradations notées, des changements se sont opérés sur avec l'introduction d'autres spéculations au profit d'autres comme le manioc, le sésame, la patate douce et des spéculations horticoles de type traditionnels. Mais toute fois, la riziculture demeure la principale activité de production au niveau des deux villages de la Commune. Elle est pratiquée dans de très vastes étendues communément appelée rizières et qui couvre environ près de 80% des terres cultivables de la Commune. Mais avec les difficultés de l'heure, ces cultures sont confrontées à des problèmes de salinité des sols au niveau des rizières se trouvant le long du bras de mer d'où sont exposées à l'avancée de la langue salée.

3.1.3.2 Les facteurs de production Le matériel agricole

Sur le plan technique, la population s'adonne toujours au Kadiandou un matériel très rudimentaire qui ne leur permet pas de cultiver de vastes espaces. Présentement personne ne peut donner avec exactitude la date d'introduction de ce matériel en pays Diola. Ce non-renouvellement du matériel est dû à l'insuffisance des revenus monétaires après la vente de l'arachide, victime du désengagement de l'État, mais aussi à cause d'un système de conservatisme qu'on a du mal à expliquer.

Dans le cadre de sa Politique d'atteinte d'autosuffisance en riz, l'État du Sénégal à travers le PPDC a subventionné du matériel agricole (un tracteur) aux producteurs du BLOUF (Association BLOUF EMANO) pour la campagne agricole 2016. En 2017 les initiatives sont prises de la part du PPDC pour bien accompagner les paysans.

3.1.3.3 Les intrants agricoles

La distribution en intrants agricoles a toujours été la préoccupation du gouvernement Sénégalais pour permettre aux producteurs d'assurer l'autosuffisance en matière d'alimentation dans toutes les régions du Sénégal. Ainsi, avec la venue du PPDC, les populations espèrent s'engager massivement dans la culture du riz.

Les intrants agricoles connaissent presque une grande utilisation de la part des populations à part l'engrais et les produits phytosanitaires où on note une certaine prudence de la part des paysans.

L'utilisation des fumures organiques demeure encore parmi les différentes formes de fertilisation les plus en vue dans la Commune.

3.1.3.4 Elevage

Très pratiqué à Mlomp, l'élevage souffre d'une gestion traditionnelle ne lui garantissant pas une rentabilité économique. Le cheptel est composé de bovins, de caprins, d'asins, de porcins et de la volaille (poules, canards, autruches, ...).

L'activité d'élevage se pratique d'une manière traditionnelle. Les ménages possédant un cheptel important confient le troupeau à des personnes de la concession ou à une main d'œuvre externe qui le mène vers les zones de pâturages.

Les mares et les puits constituent les principales sources d'eau pour le bétail, mais souvent l'accès aux mares, en période d'hivernage est la principale source des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les acteurs de l'élevage ne sont pas organisés dans le sens de créer les synergies nécessaires au développement de leur activité.

Les effectifs du cheptel semblent évoluer en baisse car beaucoup d'efforts restent dans le cadre de la lutte contre les maladies du bétail (charbons, pasteurellose, parasites internes et externes, peste porcine). Il y'a aussi la cérémonie du « bukut » de 2016 qui a beaucoup contribué à la diminution du bétail.

Quant à l'aviculture, la forme traditionnelle domine largement. La commune dispose de potentialités énormes pour l'aviculture moderne avec une demande importante mais reste inexploitée. En effet, le besoin en viande des populations reste largement supérieur à l'offre.

Des changements majeurs doivent être opérés dans la conception et la pratique de l'élevage. Celui-ci doit être perçu comme une source de revenu au même titre que les projets de pêche et

d'agriculture. Le propriétaire de bétail doit avoir le souci de commercialiser et de vivre des produits de son cheptel

La commune ne dispose ni d'une aire d'abattage du bétail et ni d'un foirail. Les abattages sont rares et constituent l'offre de viande pour toute la commune. La production de lait est insuffisante pour satisfaire la demande d'un millier de personnes.

Ainsi on note une nouvelle initiative dans la commune de Mlomp entreprise par le **GIE ETAMAYA-BALOKIR** avec l'élevage des autruches. Une grande première dans la Casamance naturelle voire même du Sénégal.

Ce projet d'une importance incalculable souffre d'une prise en charge réelle de la part des acteurs car géré par des personnes qui ne sont engagées que par volontarisme. Présentement les résultats du projet sont en deçà des attentes : les responsables n'ont pas toujours l'accompagnement technique nécessaire, le renforcement de capacité, la bonne utilisation du matériel mis à leur disposition, la recherche de moyens de financement, la bonne gestion de l'incubateur qui n'a jamais fait de réussite après **7 tests de 12 œufs** chacun soit **84** autruches perdues en moins d'un an, la formation d'un technicien vétérinaire pour ce projet, etc.

Ce projet présentement permet la production de produits très variés avec la viande, la graisse, les plumes, les os, la coque des œufs, les œufs, le sang, la peau, la fumure, etc.

3.1.3.5 Agroforesterie

Les problèmes d'environnement sont depuis quelques années bien appréhendés par les populations mais les actions en faveur d'une bonne gestion de cet environnement sont assez timides.

La situation de l'environnement peut être résumée par les contraintes suivantes :

- Une avancée dangereuse et progressive du sel sur les terres ;
- Un déboisement du plateau qui s'explique par l'installation de cultures (arboricoles, céréalières et autres), l'exploitation du bois ou par l'extension de l'habitat ;
- Une déforestation de la mangrove ;
- Des feux de brousse ;
- La carbonisation clandestine ;
- Une forte érosion des sols due aux ruissellements.
- Au niveau de l'habitat, les problèmes d'environnement se traduisent le plus souvent par une forte érosion du sol et une accumulation de sable dans les bas-fonds réservés aux cultures du riz.
- Les voies d'accès intérieures sont fortement dégradées par la fréquence et l'intensité des pluies rendant difficiles les évacuations sanitaires et la commercialisation des produits.
- De façon générale, la dégradation de l'environnement est aussi bien le fait de l'homme que de la nature. Compte tenu de l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les formations végétales et le peuplement faunique, d'une part et de la nécessité d'une intégration harmonieuse des activités forestières dans l'économie locale, d'autre part, la politique générale et les objectifs en matière d'économie forestière et de sauvegarde de l'environnement seront :
 - La mise en place et l'application des mesures de protection forestière ;
 - Une meilleure éducation des populations ;
 - La lutte contre les feux de brousse ;
 - La régénération des bois de mangrove et de plateau ;
 - L'intensification de la politique d'aménagements des digues anti-sel.

3.1.3.6 Pêche

La Commune de Mlomp est riveraine d'un cours d'eau très poissonneux qui représente une source appréciable de revenus, mais la pêche est pratiquée de manière artisanale par une faible proportion de la population locale. La valorisation des ressources halieutiques de la Commune pose un problème de moyens et d'équipements que les populations ne peuvent se procurer du fait de la cherté des investissements productifs qui a fini par rendre le secteur difficile d'accès aux pêcheurs de la localité.

Un état des lieux réalisé lors des diagnostics participatifs dans les villages de Mlomp et de Ediamath a permis de mesurer le niveau de vétusté de la flotte et les autres contraintes du secteur dans les deux villages. En effet, aucun pêcheur ne dispose de pirogue motorisée. Les engins utilisés ne sont

adaptés qu'à la pêche dans les petits marigots ; ils sont pour l'essentiel composés des éperviers, des lignes, des palangres et de quelques filets dormants. Les rendements sont faibles et s'expliquent par la qualité du matériel mis en service.

Parmi les espèces capturées, on rencontre le plus fréquemment les mulets, les tilapias, les ethmaloses et les machoirons. La cueillette des huîtres est l'apanage des femmes ; celle-ci tourne au ralenti du fait de la rareté de cette ressource halieutique et de la longue distance de cueillette.

Depuis quelques années, les populations ont noté une forte pression sur la crevette exercée par des pêcheurs bien équipés dont le maillage des filets n'épargne pas la petite ressource ; il s'agit de pêcheurs « Lébous » venus de Ziguinchor.

Sur le plan de la satisfaction des besoins de consommation, il faut noter que les déficits sont souvent comblés par des apports des pêcheurs des villages voisins tels que Thiobon et Tendouck.

L'avenir du secteur dans la commune doit aujourd'hui être envisagé en termes de perspectives à la lumière des nouvelles initiatives qui sont en train de naître dans les 02 villages en faveur de l'organisation des acteurs locaux en groupements de pêcheurs et de la recherche de financement pour mettre sur pieds des projets de pêche modernes.

Les potentialités et les moyens humains existent pour promouvoir le développement du secteur ; les problèmes à résoudre sont donc essentiellement liés à des moyens matériels et financiers, au manque d'organisation des acteurs etc. Les limites de la pêche dans la Commune de Mlomp sont :

- La vétusté des équipements ;
- La déforestation de la mangrove ;
- Le non-respect des dispositions réglementant la pêche (maillage des filets) ;
- Le non-respect des zones interdites de pêche et classées zones de reproduction de la crevette ;
- L'envasement des débarcadères et des marigots ;
- L'occupation permanente des zones de pêche par les pêcheurs à la palangre.

Les solutions endogènes proposées sont liées aux contraintes identifiées ci-dessus.

Les résultats de la pêche sont aussi liés à la préservation du capital halieutique. A cet effet, les populations recommandent que des mesures soient prises dans le sens de la création de projets d'élevage de poissons et des huîtres.

Le développement de la pisciculture, de l'ostréculture et de la crevetticulture pourraient apparaître comme des moyens de limiter la pression sur les trois types de ressources, mais aussi une forme de diversification des méthodes d'exploitation de la ressource. Dans les deux cas, des aménagements sont nécessaires pour faire prendre à ces ressources le maximum de développement. La création d'une Aire Communautaire Protégée apportera sa contribution dans la résolution du non-respect du repos biologique et éventuellement l'amélioration des revenus des populations résidentes

L'objectif visé par le plan est la recherche d'une optimisation de la croissance actuelle de la production par des séries d'actions dont :

Amélioration des techniques de pêche pour permettre d'accroître la production ;

Modernisation des équipements de pêche ;

Création de structures d'accueil des produits ;

Les infrastructures d'accueil concernent l'aménagement de quais de débarquement dans les 02 villages. Les travaux à faire doivent prendre en compte les activités de transformation de poissons.

3.1.7 Commerce

L'activité économique est dominée par le petit-commerce des femmes (les étalages, la vente de poisson et de fruits et légumes, etc.). Tandis-que les hommes n'occupent que les boutiques de vente de denrées alimentaires. Il n'y a pas de grossiste remarqué dans la Commune.

A défaut d'existence d'un marché permanent, les points de vente se font un peu partout dans les villages sans aucune autre organisation.

La majorité des boutiques sont gérées par des commerçants des fils de la Commune et des maures. Il n'y a pas de marché hebdomadaire dans la Commune.

Le secteur n'est pas trop dynamique et la plupart des produits viennent de Bignona, de Ziguinchor et de la Gambie.

Sur le plan organisationnel, aucune association des commerçants regroupant l'essentiel des actifs du secteur n'existe dans la commune.

Marqué par l'informel, le commerce local ne contribue en aucun cas dans les recettes de la commune alors qu'il est un secteur pourvoyeur de richesse. Ainsi, la commune gagnerait beaucoup à collecter ses recettes pour l'aménagement d'un marché municipal qui restent parmi ses préoccupations.

3.1.3.8 Transport

Le principal mode de déplacement dans la commune est la marche tandis que le transport des marchandises est assuré par les charrettes, les pirogues et les cars de transport. Cependant, il existe d'autres moyens de déplacement que sont les motos et les vélos.

La Commune de Mlomp dispose d'au moins 02 pistes ou routes qui assurent son ouverture vers les autres collectivités locales de l'Arrondissement et le reste du Département. Ces deux pistes bien exploitées (axe Kartiack - Etamaya, axe Kartiack - Kawaguir) sont faites en latérite, avec quelques infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement (ponts) au niveau des rizières. Seule la nationale, qui traverse toute la commune, est bitumée.

Les cars de transport en commun et les autres véhicules y passent, facilitant davantage la circulation de personnes et des biens et par conséquent l'économie de la Commune.

Quant à la pirogue elle est bien utilisée pour relier les îles et le transport de marchandises avec des dégradations avancées jusqu'à Thionck-Essyl.

Les destinations vers Dakar sont assurées par les bus ou par des véhicules (*sept (07) places*) à partir de Bignona et Ziguinchor. Tandis que pour les autres destinations vers les zones de la région et la Gambie, elles sont assurées par des mini cars, des cars et des camions.

3.2 Dynamique organisationnelle

A l'instar des autres Communes, la Commune de Mlomp présente une organisation communautaire conforme aux exigences du développement. Ainsi plusieurs O.C.B y sont notées, parmi lesquelles les GPF, les GIE, les Groupements de producteurs, les ASC, les Associations religieuses etc.

Une telle analyse est capitale dans la mesure où elle permet d'apprécier le niveau d'organisation et de mobilisation des populations, de mieux intéresser les partenaires extérieurs, de mieux prendre en compte les intérêts des différentes catégories sociales etc.

3.2.1 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

Depuis plusieurs années, la situation de la femme rurale est devenue une préoccupation pour l'Etat du Sénégal et les partenaires au développement. En effet, dans la commune de Mlomp, les femmes jouent un rôle incontestable dans le développement économique et social.

Au niveau de cette localité, essentiellement peuplée de diolas, la répartition des travaux agricoles par sexe est nette. Ainsi, les femmes s'occupent des semis, du repiquage de riz, de la moisson, de la fumure organique des champs, du maraîchage, en plus des travaux domestiques. Vu le faible niveau d'équipements agricoles des producteurs, l'ensemble de ces travaux se fait manuellement et demande un temps et des efforts considérables pour leur réalisation.

A cause de ces efforts perpétuels, elles sont sujettes à un vieillissement précoce et rendent leur état sanitaire précaire. Cette situation pitoyable des femmes ne s'améliore pas, d'autant plus que, le niveau d'équipement en matériel d'allégement des travaux domestiques se résume seulement à quatre (04) moulins tous fonctionnels, six (06) décortiqueuses à riz dont cinq fonctionnent, cinq batteuses à mil.

Il est dénombré (cinq) **5** GPF au sein de la Commune. Ces GPF comptent pour la plupart une soixantaine de membres. Comme le nom l'indique, ils sont constitués essentiellement de femmes âgées de 20 à 50 ans. L'émergence de ces GPF s'explique en grande partie par les conditions socio-économiques défavorables aux bien-être des femmes.

C'est ainsi qu'ils ont pratiquement le même objectif qui est la promotion socio-économique de leurs membres en particulier et de la Communauté en général.

Les domaines d'activités demeurent : le maraîchage, le commerce, l'arboriculture, l'exploitation d'équipements collectifs (moulins, décortiqueuses), etc.

En fonction du domaine d'intervention, la plupart des GPF dispose soit d'un verger, soit d'un moulin à mil ou décortiqueuse à riz, de blocs maraîchers, dont l'exploitation procure d'importants revenus aux membres et assure le fonctionnement des groupements. En plus de ces sources de

financement, il y a la cotisation annuelle des membres. Cela révèle un niveau de satisfaction des besoins en crédit très limités.

Une des contraintes majeures qui entravent la promotion et la pérennisation des activités du sous-secteur, est la mauvaise gestion du matériel et des fonds générés, empêchant le renouvellement du matériel. Pour prétendre à une pérennisation des activités, un renforcement de capacité en gestion financière et du matériel pour les comités de gestion est une nécessité.

3.2.2 Les Groupements d'Intérêts Économiques

Dans la Commune, les GIE sont au nombre de dix (10). Contrairement aux GPF, les membres des GIE sont constitués d'hommes, de femmes et de jeunes filles et garçons. Ils sont âgés de 18 à 60 ans.

Les conditions d'émergence des GIE sont identiques à celles des GPF et sont liées à la situation socio – économique de la localité. L'objectif visé par ces groupements est l'amélioration des revenus des membres.

La structuration présente toujours un organe de coordination (bureau) et l'assemblée générale qui approuve et exécute les décisions.

Ces GIE interviennent dans le maraîchage, le commerce, la couture, l'exploitation des produits forestiers, l'exploitation de moulins et de décortiqueuses, d'arbres fruitiers, l'élevage d'autruches, etc.

En plus du crédit, des cotisations sont organisées pour renforcer la capacité financière des GIE et pouvoir couvrir la contrepartie demandée par les partenaires financiers. Les difficultés majeures que rencontrent les GIE sont :

Le faible niveau de satisfaction des besoins en financement ;

Le faible niveau de capacité des membres (niveau d'étude faible) ;

La gestion des crédits.

3.2.3 Les Associations Religieuses

Nous comptons sept (07) petites mosquées dans la Commune dont 05 à Mlomp et 02 autres à Ediamath. Il existe deux (02) Grandes Mosquées, à Mlomp et à Ediamath. Ces mosquées ont des comités de gestion regroupant chacun les notables des villages où sont installées les mosquées. Les différents bureaux sont composés d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et son adjoint et d'un trésorier et son adjoint.

Les modes de financement de ces mosquées sont dominées par les cotisations. Quelquefois, les comités peuvent organiser des quêtes dans les villages. Il faut également signaler que les comités de gestion reçoivent des revenus de transfert en provenance des émigrés de la Commune. La religion Chrétienne n'est pas laissée en rade car bien présente à Ediamath où on note la présence



Figure 5 : Séance de diagnostic en zone

Les principaux produits forestiers non ligneux dans la commune de MLomp sont les suivants :

- **Ditax** : La ressource la plus importante en termes de volume et d'amélioration des revenus des communautés
- **Pin de singe** : Il est cueilli et vendu entre le mois de décembre et de février à 15000 F le sac de 50 kg au niveau local
- **Le Solom** : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de mai et juin à raison de 10000 F à 15000 F le sac de 50 Kg à des Banabanas venus des centres urbains
- **Le Nere** : Il est cueilli entre le mois de juin et d'août et les graines sont vendues surtout à des Banabanas à raison de 20000 F à 25000 F la bassine de 20 litres.
- **Le Maad** : Dans les 2 villages, le Maad est exploité entre le mois de juin à août et les prix varient entre 10 000 F et 30 000 F le sac de 50 kg à des banabanas.

3.4 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Cueillette précoce des fruits forestiers	Mise en place d'un Comité de Pilotage
Les vols	Mise en place d'un Comité de surveillance
Les attaques parasitaires	Former les populations sur les techniques de protection phytosanitaires
Dégradation des ressources dues à la coupe abusive et feux de brousse (émondage et coupe de lianes)	Former les populations sur les bonnes pratiques de cueillette
	Créer des pépinières pour le reboisement de ces espèces
	Lutter contre les feux de brousse
Problème de stockage et de conservation des produits cueillis	Appuyer l'accès aux infrastructures de stockage et de conservation
	Former les populations sur les techniques de transformation des produits existant dans la commune

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Faibles capacités techniques pour donner de la valeur ajoutée aux différents produits	Appuyer la mise en place et l'équipement d'Unités de transformation de ces produits
Mauvaise organisation de la commercialisation des produits forestiers	Mise en place d'un site de regroupement des produits avec l'appui de la Mairie
	Mise en place d'un Comité chargé de la vente des produits à l'échelle communale
	Fixation commune des prix de vente pour chaque commune

3.5 Règles de Gestion définies

Organisation des villages pour la gestion des forêts du domaine protégé

- Organisation pour la gestion des ressources forestières
- Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle zonale
- Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle Communale

Gestion des ressources forestières du domaine protégé

- Pratiquer la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ainsi que des plantations forestières dans les espaces faisant l'objet de champs de culture appartenant aux communautés locales

Pour les produits situés dans le domaine protégé, la gestion relève de la Collectivité Territoriale

- Pour pallier aux modes d'exploitation dégradant (coupe de liane de maad ou émondage excessif), une protection intégrale s'impose
- Mise en place d'un Comité de surveillance par zone pour le respect de la convention locale
- La fonction de surveillant est bénévole mais pourrait bénéficier de motivation et d'appuis pour le déplacement

Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique

La Convention Locale s'intéresse aux produits forestiers Non Ligneux qui sont présents dans la commune de MLomp : le Ditax, Le pin de singe, le solom, le nere et le maad,

Tout habitant de la commune est autorisé à exploiter les fruits forestiers pour l'autoconsommation

Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente

La cueillette des fruits immatures est interdite

Toute famille des villages de la zone doit participer régulièrement aux différents travaux de plantation, mise en place de pare-feu et peut exploiter les produits forestiers du domaine protégé

Aucun exploitant étranger n'est autorisé à exploiter les produits forestiers pour la vente

Tout exploitant doit au préalable disposer d'un permis de coupe

Afin de mieux organiser et contrôler la commercialisation des fruits forestiers, le CGRN communal en accord avec la commune, peut confier la commercialisation des fruits forestiers à une organisation locale s'activant dans le domaine

Appuyer le financement de cette organisation pour une meilleure activité de commercialisation

Chaque année, cette organisation présente un bilan

Les recettes tirées de la vente des fruits forestiers suivent une clé de répartition définie d'un commun accord.



Figure 6 : Séance d'animation

ANNEXES : Listes de présence en zones

Mlomp

Zone :

Projet exécuté par : **PAI** (PAYSAN ASSOCIÉS)

Projet financé par : **ANCAR** (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural) et **AEXCID** (Cooperación Agraria LUNIA DE EXTREMADURA)

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COV/D-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niomona, Marjogoulack et Sindion) de la région de Ziguinchor/221C009 AEXCID

Activité : *Etude / Diagnostic sur le Terrain* Lieu : *Mlomp* Date : *25/06/2020*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	<i>Diatta Sidate</i>	<i>1038 1956 0087</i>	<i>animatrice</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>Banko Baccay</i>	<i>1028 8002 00154</i>	<i>ANCAR</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>Djédjouou Idrissa</i>	<i>1038800400131</i>	<i>Commission Enseignement</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>MANE KIBILLY</i>	<i>1032 1984 00516</i>	<i>Pdt Jeunesse</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>COLY BAKARY</i>	<i>1032-1984 00470</i>	<i>IMAM</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Diatta Kamalou</i>	<i>1038 1997 00108</i>	<i>chef de village</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>BANBOU KADIDIATOU</i>		<i>Présidente des femmes</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>DIATA MAMABOU</i>	<i>1038197200649</i>	<i>Maire</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>DIATA AÏSSATOU</i>	<i>8038800100122</i>	<i>EG-PE BOUGNIORY</i>	<i>[Signature]</i>

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basses et Moyennes Casamance
 Ex-Semlérac - Kandiélanj - BP 734 - Tél : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarrhnc@gmail.com

Projet exécuté par : 

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural 

Projet financé par :  AEXCID
COOPERACION EXTREMERA
JUNTA DE EXTREMADURA

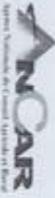
Promotion du Développement Communautaire et grand aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génériques de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mlong, Niomone, Mangoujack et Sindian) de la région de Ziguinchor/ZIRCO09 AEXCID

23.	Bacary SONKO	NR9 2002 00134	ANCAR.	
24.	Seydou Diakhiss	NR1 1961 00204	Consultant	
25.	Alou BARGY	NR8 1984 52818	Consultant	
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				

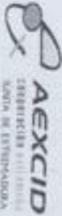
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAIR) - Direction Zonale Basses et Moyennes Casamance
Ex-Somvax - Kandialang - BP 794 - Tél. : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancairnc@gmail.com

Zone : Ediamath

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Proyecto de Desarrollo y Comunicación al Ciudadano en grandes instituciones, dentro del marco de la política de desarrollo rural, a través de la implementación de actividades específicas de asistencia y gestión de recursos locales estratégicos por los grupos de productores de 4 comunas (Mun. Nonoño, Murguerras y Pando) de la región de Sagrada Cruz/2009 AEXCID

ACTIVIDAD: ESTUDIO DIAGNÓSTICO SUR
TEXTURIN

Unidad: 3002 EDIARNA 772

Fecha: 26-04-2009

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Commune	Signature
1	Esteban Nelly	1038200100113	Asamblea	<i>[Signature]</i>
2	Diedra Arovi		Comisaría	<i>[Signature]</i>
3	Benny Alvaro	1023196100107	chef de village	<i>[Signature]</i>
4	Carolina Almada Tercero	1038192600060	Consejo de boys	<i>[Signature]</i>
5	Duella Talarca	1023192500285	Townesa	<i>[Signature]</i>
6	Wiclydia Pizarra	1023192500190	Coordinadora Emersa	<i>[Signature]</i>
7	Diana Saly	2023192400292	GP	<i>[Signature]</i>
8	Roxy Alvarado	1023192300284	TPAM	<i>[Signature]</i>
9	DINA NENE	2023192200207	Comisaría	<i>[Signature]</i>

Agencia Nacional de Consejo Agrícola y Rural (ANCAR) - Director: Carlos Torres y Viqueira - Casanova
Ex. Suroeste - San Rafael - BP 794 - Tel.: 3095-43 27 / Fax: 3095-0097 / Email: ancar@agroparc.com

10	Diatta Abdou	1038 1935 00052	P. commission savoyennaise	Diatta
11	Diethien MARIËTEN	2038-1982 00080	GPF BAUGUA	Henry
12	DIATTA ADAMA	20382009 00048	Conceiller	HS
13	Samba Aminata	2038-1997 00097	Radica . GOY	HS
14	Alleminata Samba	2032-1966 00032	Présente des jeunes d'échange	MS
15	Diatta Amatoraye	2038-1997 00143	Conceiller	HS
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basses et Moyennes Campagnes
 Ex Somvax - Kandialang - BP 794 - Tel. : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarbnc@gmail.com

ANNEXE : Liste de présence à l'atelier de restitution/validation communale

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Financement du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la représentation des acteurs clés de établissements et gestionnaires de revenus ruraux essentiellement pour les groupements territoriaux de 4 communes (Mlong, Mnomore, Monngayulock et Sandon) de la région de Zingmeanchou/ZIP-C009 AEXCID

Activité : *Yochloun-olral*

Lieu : *PLECHIP*

Date : *03-05-2023*

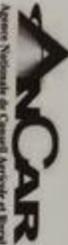
LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	<i>MEALLY SAMPBOK</i>	<i>40382001000113</i>	<i>Association</i>	<i>Mally</i>
2	<i>SIDATE DIATA</i>	<i>4038180600087</i>	<i>Association</i>	<i>Sidate</i>
3	<i>Dialla Khadon B-Y</i>	<i>4032433100073</i>	<i>Chol</i>	<i>Dialla</i>
4	<i>OLY BAKRY</i>	<i>4032498400110</i>	<i>TPHM</i>	<i>Oly</i>
5	<i>SAMPBOK FANOURNIA</i>	<i>4038199300127</i>	<i>GPF TIAMNVA</i>	<i>SFB</i>
6	<i>ASSANE PATTBOK</i>	<i>403800700172</i>	<i>GPF BALEKIA</i>	<i>Assane</i>
7	<i>SAMPBOK ANMNA</i>	<i>4032700700209</i>	<i>Association</i>	<i>SMB</i>
8	<i>Santou Noumratou</i>	<i>4032181600030</i>	<i>GPF Foungya</i>	<i>MS</i>
9	<i>Khalla Anantatholay</i>	<i>4032189700173</i>	<i>Association</i>	<i>Khalla</i>

Projet exécuté par :



PAZ Y DESARROLLO



Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

Projet financé par :



COOPERATIVES RURALES RANVA DE EXTREMADURA

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Momp, Niamone, Mangoulock et Sindini) de la région de Zogochor/ZZPC009 AEXCID

10	Mamadou Diatta	1038 1952 020649	Agent Etataire	
11	Malick BRKRY	1027 1964 00019	Représentatif chef de village	
12	Saly Diagne	2027 1574 00282	GPF	
13	Thierno Anouhien	1027 1975 01150	Président C.M. Group	
14	DIATA ABDOU	1038 1955 00052	Commissionnaire exécution	
15	Mané MALLY	1032 1984 00516	Président ASDM	
16	DIENE ABDOU	1038 1994 00081	CODEC	
17	DIENHA Claviera	2038 2982 00080	GPF Kourougnon	
18	Diatta Adama	2038 2009 00048	Commissionnaire / GPF Boudia	
19	Diéfié Thierno	1038 2004 00754	Commissionnaire exécution	
20	Assoumana Fasis Diénié	1070 1982 00849	le Maire	
21	Lalla Diatta	2000 1956 00346	2 ^e adjoint au Maire	
22	Bacary Sonko	1020 2000 00134	ANCAR	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
 Ex Somvex - Kandialing - BP 754 - Tel : 33991 47 71 / fax : 33991 50 91 / Email : ancarbnc@gmail.com

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Promoción del Desarrollo Comunitario y apoyo a los grupos vulnerables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la reprogrammation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Molmp, Niumone, Mangogouéck et Sardon) de la région de Ziguinchor/ZZP-C009 AEXCID

23	Kasapa Sami	1187 1994 00186	ANCAR / CD CHR	
24	Alvan Sabon	1177 1978 50878	ANCAR	
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somnival - Kandialang - BP 794 - Tél. : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com